

Newsletter n°56

juillet, août, septembre 2015



Le CFDA et SOS Disparus mobilisés à l'occasion de la journée internationale des victimes de disparition forcée

Le 30 août marque la Journée internationale des victimes de disparition forcée, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 décembre 2010.

Afin de commémorer cette journée et rappeler ce que sont des disparitions forcées en Algérie, une campagne de sensibilisation a été lancée sur Facebook. Pendant une semaine, les internautes ont été invités à suivre une série de textes racontant l'histoire des disparus et ont pu lire une sélection de poèmes d'une grande sensibilité écrits par leurs familles.

Dans le cadre de cette campagne, des témoignages de militants de la société civile engagés aux côtés des familles de disparus ont également été diffusés sur notre page. Lors d'une vidéo, Chérifa Keddar, présidente de l'association Djazaïrouna, a rappelé son soutien au combat des familles de disparus pour la Vérité, la Mémoire et la Justice qui, selon elle, constitue une véritable lutte pour l'instauration d'un État de Droit en Algérie.

Dans une deuxième vidéo, le président de l'association Rassemblement action jeunesse (RAJ), Abdelouhab Fersaoui, s'est exprimé sur le combat des familles et a lancé un appel aux citoyens, aux partis politiques, aux associations et à l'État pour qu'ils prennent au sérieux la question des disparus. «*Tant que l'on ne connaîtra pas la vérité sur ce qui s'est passé dans les années 90, tant que la justice ne sera pas faite, on ne pourra pas construire une Algérie stable et démocratique*», a-t-il déclaré.

Le public a été particulièrement réactif et n'a pas manqué de partager toutes les manifestations et de laisser des commentaires sur la page.

A Alger, une trentaine de personnes ont assisté, samedi 29 août 2015, à la projection du film «Disparitions» (2003) de Christopher Hampton dans les locaux de SOS Disparus. Cette projection a été suivie d'un débat et de témoignages des mères de disparus. A Oran, le film projeté a été «Chanson pour Amine», du cinéaste italien Alberto Bouglieux.



Dimanche 30 août 2015, un communiqué de presse de la porte-parole du CFDA, Nassera Dutour, est venu rappeler que, contrairement à ce que prétendent les autorités, le dossier des disparus n'est pas clôt. Dans ce communiqué, elle questionne la politique dite de réconciliation nationale du président Bouteflika et prône la [« Charte alternative pour la vérité, la paix et la justice »](#), rédigée par la Coalition des associations de victimes des années 90, comme la solution la plus juste et équitable pour le règlement de la question.



Ce même jour, les parents de disparus ont été nombreux à descendre dans la rue pour un rassemblement pacifique – pourtant marqué par une forte présence policière – devant la Commission

Nationale Consultative pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme (CNPPDH), à Alger. Plusieurs organisations de la société civile algérienne y ont participé, telles que la Coordination nationale des familles des disparus (CNFD), la LADDH, RAJ et Amnesty International.

Les disparitions forcées en Algérie : Un crime contre l'humanité ?

Le 29 septembre 2015 marque le 10^{ème} anniversaire de la Charte dite pour la paix et la réconciliation nationale, qui a été suivie de l'adoption de l'ordonnance n°06-01 le 27 février 2006 dont l'article 45 interdit toute poursuite à l'encontre des agents étatiques et empêche les familles des victimes d'accéder à la justice.



A l'occasion des dix ans de ce texte, une conférence de presse a été organisée le 28 septembre, à Alger, pour présenter une synthèse du nouveau rapport du CFDA et de SOS Disparus intitulé « *Les disparitions forcées en Algérie : Un crime contre l'humanité ?* ». Ce rapport tend à démontrer que les disparitions forcées commises en Algérie dans les années 90 ne sont pas le fait d'agents isolés comme l'affirment les autorités, mais sont le résultat d'une politique réfléchie et organisée visant à semer la terreur parmi la population civile.

Devant une dizaine de journalistes de la presse écrite (El Watan, El Khabar, La Nation, Le Temps, l'APS, Reporteurs, Tribune de lecteurs, El Houriya) et de deux chaînes de télévision (KBC- El Khabar, Dzair TV), Nassera Dutour, porte-parole de CFDA, a exposé les éléments tendant à démontrer que les disparitions forcées du fait des agents de l'État ont

été menées à l'encontre de la population civile de manière généralisée et systématique en application d'une politique délibérée.

Ensuite, Fatma Zohra Boucherf, vice-présidente de SOS Disparus et mère de disparu, a pris la parole pour présenter le combat des mères de disparus depuis la création de l'association et s'exprimer sur le cas de son fils, Riad Boucherf. Puis, Nadia Bendjael a exposé le cas de son frère disparu, Mourad Bendjael, enterré sous X au cimetière d'El Alia à Alger alors que son nom figure sur les registres de ce même cimetière.

Très sollicitées par les journalistes, les représentantes du CFDA et de SOS Disparus se sont prononcées sur les conséquences de l'application de Charte pour la paix et la réconciliation nationale sur leur lutte pour établir le sort des disparus et pour mettre fin à l'impunité des agents de l'Etat ayant commis des crimes dans les années 90.

Elles ont saisi l'occasion pour réfuter les déclarations de Farouk Ksentini, président de la Commission nationale de la promotion et de la protection des droits de l'homme, et de Merouane Azzi, président de la cellule d'assistance judiciaire pour l'application des dispositions de la charte, concernant le bilan positif qu'ils font de l'application de la Charte et des activités de la cellule depuis sa création en juin 2006.

De nombreux articles de presse ont été publiés dans les jours qui ont suivi cette rencontre, le travail mené depuis plusieurs années par SOS Disparus y étant à chaque fois mentionné. Vous pouvez consulter ces articles en téléchargeant la [Revue de Presse de septembre](#) sur le site du CFDA.

Des militants sont formés à la réalisation d'émissions radio



Animée par une journaliste, cette formation en production et technique radiophonique, organisée à Alger du 20 au 24 juillet 2015, a eu pour objectif de former sept jeunes militants à la réalisation d'émissions radio sur les violations des droits de l'Homme.

La formation s'est déroulée sur quatre jours. Le premier jour, les participants ont appris les bases théoriques nécessaires à la réalisation d'émissions radio. Ils se sont ainsi familiarisés avec l'univers de la radio, le vocabulaire technique s'y rattachant (générique, jingle, tapis etc.) et l'écriture radiophonique.

Une fois les connaissances de base sur la radio acquises, la deuxième journée de formation a été entièrement dédiée à la thématique du reportage. Les participants ont écouté des extraits de plusieurs émissions pour comprendre comment s'articule un reportage et ont appris à mener une interview. Ensuite, ils ont travaillé en binôme pour apprendre à utiliser le matériel (microphone, casque, enregistreur numérique) et s'entraîner à la prise de son.

Les deux derniers jours, les participants se sont scindés en deux groupes : le premier groupe est parti à la rencontre des algérois pour les interviewer sur l'exploitation du gaz de schiste au sud du pays, tandis que le deuxième a interviewé deux associations sur le travail des enfants en Algérie. Les groupes ont ensuite réalisé leur propre montage audio en sélectionnant les enregistrements les plus pertinents pour le reportage.

A l'issue de la formation, les participants ont acquis les connaissances et les compétences nécessaires pour réaliser de courtes émissions de radio, de la préparation jusqu'au montage.

Certains participants ont aussi accompagné la formatrice sur le terrain dans la réalisation d'un reportage sur les enfants de disparus.

Des avocats réunis à Alger pour une deuxième session du cycle de formations en droits de l'Homme



Après une première rencontre consacrée à l'étude du droit international des droits de l'Homme en mai 2015, des avocats algériens se sont réunis une deuxième fois à Alger, les 18 et 19 septembre, pour une nouvelle session du cycle de formations organisé par le CFDA, cette fois-ci pour, d'une part, réfléchir sur l'utilisation du droit international dans la lutte contre les disparitions forcées et, d'autre part, se familiariser avec des techniques de langage et de communication pour réussir leurs plaidoiries.

Cette session s'est déroulée en deux temps. La première journée a été entièrement consacrée aux disparitions forcées. La formation a débuté avec la projection du film « *Il n'y a plus d'Amine* » pour plonger les participants dans le dur univers des familles des victimes.

Après le film, la formatrice a rappelé les origines et l'histoire de la disparition forcée. Puis, les participants ont été amenés à réfléchir sur tous les éléments d'une disparition : qui est la victime? Qui sont les

auteurs ? Quels droits ont été violés ? Quelles en sont les conséquences ? En se posant ce genre de questions, ils ont commencé à saisir peu à peu tous les contours du concept.

Dans l'après-midi, les participants ont étudié les différents textes internationaux de protection contre les disparitions forcées, notamment la «*Déclaration des Nations Unies sur la Protection de Toutes les Personnes contre les Disparitions Forcées*» et la «*Convention Internationale pour la Protection de Toutes les Personnes contre les Disparitions Forcées*». Ils se sont également penchés sur le rôle et le fonctionnement du Groupe de Travail des Disparitions Forcées ou Involontaires et du Comité des Disparitions Forcées.

La deuxième journée a été dédiée aux techniques de communication avec deux experts des nouveaux concepts de la communication venus de Zurich, en Suisse.

Tout d'abord, les deux formateurs ont demandé aux participants de former des groupes de trois ou quatre personnes pour réfléchir sur leurs difficultés de communication. Plusieurs problèmes ont été soulevés comme, par exemple, parler en public, savoir dire non, répondre à un procureur ou à un juge déstabilisant. Suite à cet exercice, les formateurs leur ont appris des techniques pour les aider à remédier à ce genre de problèmes.

Ensuite, ils ont demandé aux participants de choisir un sujet bien précis auquel ils ont été confrontés et de préparer, par écrit, un bref discours pour ensuite plaider devant une caméra. Pendant le visionnage des enregistrements, les formateurs leur ont donné des conseils sur la structure d'un discours, la gestuelle et le langage utilisé.

A Oran, une table ronde sur « La transmission de la mémoire et l'implication des jeunes générations dans la recherche de la Vérité sur le sort des disparus et la Justice »



Partant du constat que les enfants de disparus ne sont que faiblement mobilisés pour poursuivre la quête de leurs parents, le Centre de recherche pour la préservation de la Mémoire et l'étude des droits de l'Homme (CPMDH) a lancé une réflexion sur la mobilisation des jeunes générations pour la vérité et la justice.

Animée par deux psychologues cliniciennes et un sociologue, la table ronde a réuni des mères et des enfants de disparus de tous âges. Grâce à une ambiance très propice au dialogue, ces derniers ont osé, pour la première fois, prendre la parole et s'exprimer en public à propos de leurs proches disparus. Fort émus, certains parmi eux n'ont cependant pas pu aller jusqu'au bout de leurs témoignages.

A la fin de la rencontre, ces jeunes ont été invités à se rapprocher de l'association.

Conscient de l'importance des réflexions soulevées pendant cette journée, le CPMDH à Oran entend donner suite à l'initiative.

Brèves

Le CFDA présente son rapport alternatif à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

En amont de l'examen périodique de l'Algérie lors de la 57^{ème} session ordinaire de la Commission Africaine en novembre 2015, le CFDA, avec la collaboration de Djazaïrouna et de maître Kouceila Zerguine de la Ligue Algérienne de Défense des droits de l'Homme, a rédigé un rapport alternatif sur le respect des Droits de l'Homme par l'Algérie, pendant la période s'étalant de 2010 à 2015, et de ses obligations découlant de la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples.

Ce rapport traite bien évidemment des disparitions forcées, mais également de la liberté d'association, des violations des droits des femmes, ou encore de la santé des tailleurs de pierre. Déjà disponible pour téléchargement sur le site Internet du CFDA, il fera l'objet d'une large diffusion lors d'une mission de plaidoyer que le CFDA organise à Banjul (Gambie) début novembre.

⇒ Pour lire le rapport : <http://bit.ly/1id5oN2>

Rassemblement dans le cadre des festivités du 53^{ème} anniversaire de l'indépendance de l'Algérie

Dans le cadre des festivités du 53^{ème} anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, le CFDA et SOS Disparu ont tenu le 5 juillet un rassemblement pacifique devant la CNPPDH à Alger afin de dénoncer les nombreuses violations des droits de l'Homme encore commises en Algérie.

Rencontre avec des représentants de l'Union Européenne

A l'occasion de la visite à Alger de la Haute représentante de l'Union Européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini, une rencontre avec la société civile s'est tenue le 17 septembre au siège de la délégation de l'Union Européenne, à laquelle

Nassera Dutour, porte-parole du CFDA, a été conviée.

Lors du dialogue avec les membres de la société civile, Nassera Dutour a pris la parole pour exposer les difficultés auxquelles font face les familles de disparus depuis l'entrée en vigueur, en 2006, des textes d'application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, qui contiennent des dispositions qui violent le droit des familles de connaître le sort réservé à leurs proches. Par ailleurs, elle a abordé toutes les difficultés rencontrées par les associations depuis l'adoption de la loi n° 12-06, mettant en avant les conclusions du dernier rapport du CFDA sur la liberté d'association, lequel a été distribué à la délégation venue de Bruxelles à la fin de la rencontre.

Le rassemblement contre la Charte pour la paix et la réconciliation nationale réprimé à Alger

Le 29 septembre 2015, SOS Disparus a organisé un rassemblement devant l'Assemblée populaire nationale (APN), où se tenait une session parlementaire destinée à faire un bilan des dix ans de l'adoption de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale.

Alors que les familles et militants se manifestaient pacifiquement munis de portraits de disparus, des policiers les ont repoussés et tabassés, procédant par la suite à l'arrestation de plusieurs personnes, dont des femmes et hommes âgés. Ces proches de disparus, venus de plusieurs quartiers de la capitale et de l'intérieur du pays, ont été ainsi empêchés de s'exprimer contre un texte qu'ils estiment consacrer l'impunité et prôner l'oubli.

Le CFDA et SOS Disparus dans les médias

Le CFDA et SOS Disparus ont été très présents dans les médias français et algériens au long de ce trimestre. Nassera Dutour, porte-parole du CFDA, a concédé des interviews à des journalistes de Radio France Internationale (RFI) et du journal en ligne Maghreb Emergent. A l'occasion de la journée du 30 août, France 24 a réalisé un reportage avec Fatma Zohra Boucherf, vice-présidente de SOS Disparus.

⇒ Pour lire l'interview de Nassera Dutour sur RFI :

<http://rfi.my/1MHHMNe>

⇒ Pour visualiser le reportage (*en arabe*) avec Fatma Boucherf sur France 24 :

<http://on.fb.me/1jsCvy4>

Communiqués de Presse

Le 29 septembre 2015

Affaire Relizane : Scandaleuse volte-face du Parquet général qui s'oppose à la tenue rapide d'un procès en France
(Communiqué conjoint avec la FIDH et la Ligue des droits de l'Homme)

<http://bit.ly/1Ng2rXk>

Le 30 août 2015

Journée internationale des victimes de disparitions forcées : les victimes pour une charte alternative pour la Vérité, la paix et la justice

<http://bit.ly/1Ng2rXk>

Revue de Presse

Juillet 2015

<http://bit.ly/1jOajpw>

Août 2015

<http://bit.ly/1OV0XFf>

Septembre 2015

<http://bit.ly/1k742Vo>

Contacts

Email : cfda@disparus-algerie.org

Site : www.algerie-disparus.org

Phone : 0033 (0)1 43 44 87 82/ Fax : 0033 9 53 36 81 14



[Notre page Facebook](#)



[Notre Mémorial Virtuel](#)